



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)
DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
24 AVRIL 2024, 19 H 00 - Salle Desjardins
Centre communautaire du Jardin
4225, rue des Roses, QUÉBEC (Québec)**

ÉTAIENT PRÉSENTS(ES) :

M. Benoît Gosselin	Président
Mme Chantale Coulombe	Vice-présidente
Mme Sonia Tchuembou	Trésorière
M. Émile Grégoire	Secrétaire
M. Éric Rouillard	Administrateur
Mme Carine Blenny	Administratrice
M. Daniel Di Blasio	Administrateur
M. Moussa Diarso	Administrateur

ÉTAIT ABSENTS(ES):

Aucune absence.

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS(ES) :

M. Ernesto Salvador Cobos	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
M ^{me} Renée Poulin	Secrétaire de soutien
M. Éric Ralph Mercier	Conseiller municipal, district des Monts, Arrondissement de Charlesbourg
M. Frank Tremblay	Assistant de M. Éric Ralph Mercier
Mme Marie-Pierre Boucher	Conseillère municipale, district Louis XIV, Arrondissement de Charlesbourg.
M. Alain Benoît	Assistant de Mme Marie-Pierre Boucher.

Dix (10) citoyens assistent à cette assemblée.

IL Y A QUORUM



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

PROJET D'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Activité conviviale d'échanges pour les membres du conseil de quartier : de 17 h 30 à 18 h 45.
Dans le cadre de son assemblée annuelle, les membres du conseil d'administration du conseil de quartier vous invitent à une rencontre conviviale d'échanges avec des représentants d'organismes locaux oeuvrant dans le quartier. Biscuits et breuvages vous y attendent.

- | | | |
|----|---|---------|
| 1. | Ouverture de l'assemblée | 19 H 00 |
| 2. | Lecture et adoption de l'ordre du jour | 19 H 02 |
| 3. | Élections | 19 h 05 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Nomination du président d'élection• Informations relatives au déroulement des élections• Appel de candidatures• Présentation des candidates et des candidats• Ouverture du scrutin (voir encadré) | |
| 4. | Adoption du procès-verbal de l'AGA du mercredi, 26 avril 2023 | 19 h 30 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Affaires découlant du procès-verbal | |
| 5. | Dépôt du rapport annuel et des états financiers pour 2023 | 19 h 40 |
| | <ul style="list-style-type: none">• Présentation du rapport annuel• Présentation des états financiers• Période de questions et commentaires du public• Ratification du rapport annuel et des états financiers | |
| | <i>Fin du scrutin, dépouillement et annonce des résultats.</i> | |
| 6. | Période d'informations des conseillers municipaux | 20 h 10 |
| 7. | Période de questions et commentaires du public | 20 h 25 |
| 8. | Divers | 20 h 40 |
| 9. | Levée de l'assemblée | 20 h 55 |

Note : L'horaire et à titre indicatif et peut être sujet à changement en fonction des discussions.

M. Ernesto Salvador Cobos
Conseiller en consultations publiques



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Benoît Gosselin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à l'assemblée du Conseil de quartier d'Orsainville. Mme Chantale Coulombe remercie les organismes communautaires présents pour l'activité de réseautage avant le début de l'assemblée générale annuelle.

Pour le bénéfice des citoyens présents, chaque administrateur livre une courte présentation.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les changements suivants ont été apportés dans l'ordre des sujets à l'ordre du jour :

Point 3 – Adoption du procès-verbal de l'AGA du mercredi 26 avril 2023.

Point 4 – Dépôt du rapport annuel et des états financiers 2023.

Point 5 – Élections.

CQO-24-AGA-01

SUR UNE PROPOSITION DE MME SONIA TCHUEMBOU ET SECONDÉE PAR M. DANIEL DI BLASIO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 26 AVRIL 2023

CQO-24-AGA-02

SUR UNE PROPOSITION DE M. ÉMILE GRÉGOIRE ET SECONDÉE PAR M. MOUSSA DIARSO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2023 tel que modifié.

ADOPTÉ

Le suivi au procès-verbal se fera au point 4 de l'ordre du jour.

4. DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL ET DES ÉTATS FINANCIERS 2023

4.1 – Présentation du rapport annuel

Pour le bénéfice des citoyens présents, M. Benoît Gosselin fait la lecture du « Mot du président » (en annexe).

M. Benoît Gosselin rappelle aux citoyens présents les limites du quartier d'Orsainville, qui constitue l'un des six quartiers de l'arrondissement de Charlesbourg :



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

- Au nord : Rue de la Faune.
- A l'est : Boulevard du Loiret.
- A l'ouest : l'autoroute Laurentienne.
- Au sud : Boulevard Jean-Talon

4.2 – Présentation des états financiers.

Mme Sonia Tchuembou donne une présentation sur les états financiers pour l'année 2023.

Avec un montant de 1,125.00 \$ en surplus, la situation financière du Conseil de quartier est excellente. Mme Tchuembou invite les résidents à soumettre des projets d'initiatives afin de faire rayonner le quartier et améliorer le « vivre ensemble ».

4.3 – Questions et commentaires du public sur le rapport annuel

Un citoyen mentionne qu'il a deux priorités, soit la sécurité dans le quartier et l'environnement.

Pour la sécurité dans le quartier, une femme a été heurtée par un véhicule; une autre a été victime d'un acte criminel et en est décédée. Il y a deux écoles avec des enfants à surveiller, les véhicules ainsi que les autobus. Il y a des problèmes de gangs de rue, de violence, de vol et de drogue. En mars, il y a eu trois voitures de police de la Sûreté du Québec qui sont restées 10 heures, et on ne sait pas pourquoi. On suppose qu'il s'agit de problèmes reliés à la drogue.

Sur la rue des Chrysanthèmes, il y a des problèmes reliés à la vitesse, et ce dernier n'a pas été résolu. Il faut en faire une priorité pour les enfants. Plusieurs fois, il a vu des automobiles circuler et éviter de justesse un enfant. Il lui arrive plusieurs fois de déblayer la neige dans le parc afin de permettre aux enfants de passer. Ceci est plus important que d'avoir des parcs à chiens. En ce qui concerne la violence et les gangs de rue, les conseillers de l'opposition doivent faire corps pour nous aider.

En ce qui concerne l'environnement, ce citoyen a été surpris de voir un gros édifice de 71 logements, avec 71 stationnements. Dix-huit (18) arbres matures ont été coupés. Il s'agissait d'un beau petit parc qui était situé à cet endroit depuis longtemps.

Mme Carine Blenny mentionne que le « Comité Environnement » a fait des interventions sur ce dossier au Conseil de quartier à plusieurs reprises. Le Comité a interpellé les conseillers municipaux et ces interventions figurent dans le rapport annuel. Il s'agit d'un dossier qui a été piloté depuis plusieurs années dont le Conseil de quartier n'a pas entendu parler, car il s'est réalisé avant sa formation.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Près de la brasserie, il y a des édifices qui vont se construire ainsi que d'autres projets ailleurs dans le quartier. La Ville de Québec nous dit qu'il y a plantation d'arbres pour atteindre ses objectifs extraordinaires, mais tout le monde en coupe.

Que se passe-t-il avec le zoo? En ce qui concerne l'environnement, ce citoyen offre son aide pour émettre des suggestions et donner des avis et mettre en contact avec des personnes. Il espère que les enfants auront un milieu agréable pour en profiter.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil de quartier ne priorise pas les parcs à chiens au détriment de la sécurité. Les citoyens possèdent des chiens et ceux-ci doivent faire de l'exercice. Il s'agit d'un aspect qui est beaucoup demandé par les citoyens du quartier.

La sécurité est un sujet qui préoccupe le Conseil de quartier. Également, il y a beaucoup de préoccupations au sujet du déneigement pour les enfants. Mme Coulombe invite ce citoyen à se présenter à la prochaine rencontre du « Comité Environnement » pour prendre en note les points qu'il a soulevés et y donner un suivi.

En ce qui concerne l'environnement, Mme Carine Blenny mentionne que le Parc des Moulins est une infrastructure dont on dispose et qui n'est pas à son plein potentiel. Il y a des propositions qui ont été faites dans les deux mémoires du « Comité Environnement » et remises à la Ville de Québec pour en faire une base de plein air, entre autres. L'année 2023 fut une année de prise de contacts pour le Conseil de quartier, mais les dossiers avancent.

Le Conseil de quartier a été au fait de tous ces enjeux et certains d'entre eux avancent. Les administrateurs ont entendu beaucoup d'avis et d'opinions au cours de l'année.

Le citoyen transmet ses félicitations aux administrateurs du Conseil de quartier pour leur implication. Il possède des documents forestiers. Au lieu de les jeter, il a rejoint l'Association des sciences forestières et a remis les documents. Ils sont tous classés selon les thèmes suivants : écologie, inventaire et télédétection. Il a l'intention d'aller à la rencontre des étudiants. Il a participé au Salon de la forêt pendant deux jours de façon bénévole.

Il y a beaucoup de ressources dans Charlesbourg : ingénieurs forestiers, écologistes, et des biologistes qui peuvent aider. Il y a des inventaires forestiers et écologiques. Il est prêt à offrir son aide, car il y a beaucoup de projets dans le milieu à faire. Pour le zoo, on pourrait bâtir quelque chose d'intéressant ensemble, comme ce fut le cas à l'Aquarium de Québec.

Un citoyen mentionne qu'il serait important que le concessionnaire Toyota Charlesbourg cesse de stationner les camions transportant les voitures dans les rues. Il s'agit là d'une source de danger, car il s'agit de rues résidentielles. Un



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

citoyen mentionne que la vitesse constitue encore un problème et les gens ne font pas leurs arrêts obligatoires.

Action :

M. Éric Ralph Mercier fera une démarche auprès du concessionnaire Charlesbourg Toyota à ce sujet.

Ce citoyen désire féliciter les administrateurs et les élus pour tout le travail qui a été fait au cours de l'année. Il a constaté que la Ville a fait des efforts concernant la vitesse sur certaines artères, soit de 40 km/heure à 30 km/heure et de 50 km/heure à 40 km/heure. Par exemple, des arrêts ont été installés dans des endroits stratégiques dans le quartier Limoilou. Comme nous avons une centrale de police au cœur de notre quartier Orsainville, leur collaboration pourrait être sollicitée. Il faudrait renforcer les mesures de sécurité concernant le trafic dans certaines artères.

Concernant le secteur marécageux du quartier, un citoyen mentionne qu'il a siégé pendant cinq ans sur le Comité de vigilance des usines de traitement des eaux de la Ville de Québec dans les années 90. L'enjeu était le pompage des eaux dans les bassins de rétention pour les amener dans les égouts. Comme il s'agit de marécages, l'eau s'accumule lors des pluies. Serait-il possible de faire des bassins de rétention?

Est-ce que la Ville peut augmenter le financement avec un montant additionnel pour les activités du Conseil de quartier?

Mme Tchuembou mentionne qu'elle a présenté les états financiers en date de décembre 2023. A chaque année, la Ville de Québec vise à maintenir un seuil. Le Conseil de quartier a reçu un apport supplémentaire de la Ville pour revenir au seuil de 2,500.00 \$ pour son fonctionnement. Si le conseil d'administration avait pu investir ces fonds, l'apport financier donné par la Ville aurait été supérieur.

En ce qui concerne la sécurité routière, une citoyenne mentionne qu'il y a beaucoup d'arrêts sur la rue des Cyprès. Il y a des affiches à 30 km/heure pour la sécurité routière et piétonnière pour les aînés et les enfants. Nous avons un quartier avec des gens âgés et de jeunes familles avec des enfants. Nous souhaitons miser sur la sécurité routière et mettre en place des actions concrètes, afin d'éviter les accidents.

M. Benoît Gosselin répond qu'il pourrait y avoir bien des discussions sur la rue des Cyprès qui est un l'axe est-ouest, avec un trottoir sur un seul côté. Cette rue est très passante. Le Conseil de quartier a demandé un renouvellement du financement pour des écoles comme « L'école secondaire des Sentiers ». Il faudrait avoir un plan de circulation autour de l'école et il est possible d'avoir un budget par le biais du programme de sécurité routière. Le Conseil de quartier est présent pour les épauler dans ce dossier pour aider à la circulation routière et à faire de la sensibilisation.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Il y a des Conseils de quartier qui ont produit des autocollants sur les bacs à poubelle pour demander aux automobilistes de ralentir. Cela fait partie des actions qui pourraient être faites cette année. Il est possible de regarder l'aménagement de la rue.

M. Émile Grégoire ajoute que tout passe par les aménagements qui sont effectués devant les écoles. On vient de refaire l'entièreté du boulevard et il n'y a aucun entonnoir pour la traverse des étudiants et la priorisation des feux de circulation. Quand on parle avec la Ville, fluidité routière semble être la première chose et ensuite, c'est la sécurité.

Les piétons traversent en diagonale aux intersections. En pratique, cela ne devrait pas se faire, mais c'est ce qui se passe présentement aux intersections. Il faudrait des aménagements qui ralentissent la circulation. En tant que Conseil de quartier, il est possible de mener ce sujet jusqu'aux élus, et en termes d'actions, il est possible de faire uniquement de la sensibilisation. M. Benoît Gosselin mentionne la possibilité d'avoir des brigadiers statiques. Les bonnes idées qui viennent des autres conseils de quartier peuvent être empruntées et adoptées.

Le Conseil de quartier n'a pas de plan d'action officiel. La sécurité routière en fait partie et il y a un comité déjà en place pour rédiger le plan d'actions. Le Conseil de quartier n'est pas décisionnel et tout passe par le Conseil de Ville. Le Conseil de quartier pourrait émettre des recommandations à ce sujet.

Mme Chantale Coulombe mentionne que le Conseil d'administrateur compte travailler sur le plan d'actions dans les prochains mois.

CQO-24-AGA-03

SUR UNE PROPOSITION DE M. DANIEL DEMERS ET SECONDÉE PAR MME SYLVIE QUENTIN, IL EST PROPOSÉ d'adopter le rapport annuel pour l'année 2023 et de ratifier les actes des administrateurs.

5. ÉLECTIONS

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne que le Conseil de quartier d'Orsainville clôture sa première année avec un budget de fonctionnement. Certains dossiers se travaillent à long terme et beaucoup de travail a été fait au cours de cette année. Il félicite le Conseil de quartier pour le travail qui a été fait.

Mission d'un conseil de quartier

A compter du 14 mars 2024, M. Ernesto Salvador Cobos, conseiller en relations publiques, devient le président d'office pour les élections, suite aux modifications apportées dans le règlement du fonctionnement des conseils de quartier.

Un conseil de quartier est un organisme à but non lucratif dont les règles de fonctionnement sont encadrées par la Ville de Québec. Il ne peut exister sans la



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

participation de la Ville. Il est rattaché à la Ville de Québec qui donne les règles de fonctionnement. C'est un organisme consultatif reconnu par la Ville. Ce n'est pas un organisme décisionnel. Les élus sont présents pour poser des questions et obtenir l'avis des résidents du quartier. C'est un espace de dialogue et de collaboration entre les citoyens, les élus, les fonctionnaires et les acteurs du milieu. On souligne le mot « collaboration » : un conseil de quartier n'est pas là pour exiger, mais pour établir une communication et essayer de trouver des solutions aux problèmes. C'est un lieu d'expression de points de vue pour les intérêts des résidents du quartier, commerçants, piétons, cyclistes, bref, tout le monde.

Un conseil de quartier a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard des questions qui concernent leur quartier, notamment à ce qui a trait à l'aménagement du territoire, des propriétés municipales, des espaces publics et communautaires et la sécurité publique. Il ne s'agit pas de se substituer à la police, mais plus en sécurité dans son sens plus large, comme la sécurité routière.

Un conseil de quartier est l'interlocuteur privilégié de la Ville, car les élus sont présents à chaque mois pour échanger directement avec les citoyens. Par rapport au mandat, dans un esprit de collaboration, le conseil de quartier exerce son mandat de la façon suivante :

- Émettre des recommandations sur des projets de modifications aux règlements d'urbanisme.
- Émettre des recommandations sur d'autres projets qui touchent le quartier qui sont soumis par la Ville et qui nécessitent une consultation publique : D'un côté les consultations qui sont présentées par la Ville, par les instances décisionnelles ou bien à l'initiative du conseil de quartier.
- Selon l'article 27 de la politique participation publique, un conseil de quartier peut, si un problème est identifié, aller consulter les citoyens pour obtenir plus de support et soumettre des résolutions à la Ville.
- Émettre son avis sur tout autre matière qui concerne le quartier en collaboration avec les représentants de la Ville et d'autres acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les outils d'orientation et de planification de la Ville.
- Bonifier l'offre de services, à la planification et la mise en œuvre de projets municipaux dans le quartier, exemple : pancartes sur la sécurité routière.

Un conseil de quartier n'est pas un groupe d'intérêts et de pression, un organisme de défense des droits, un organisme communautaire ou de charité. Il y a un budget de fonctionnement pour le conseil de quartier et celui-ci peut ajouter d'autres ressources pour la mise en place de projets d'initiative qui peut atteindre 10,000.00 \$. Cependant, ces dépenses doivent se faire en collaboration avec le Conseil d'administration (CA) et doivent correspondre avec le plan d'actions et le programme de travail du CA.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Un conseil de quartier n'est pas un comité de citoyens, un parti politique ni un organisme de loisirs. Il peut collaborer à la réalisation de certaines activités publiques pour le bénéfice du quartier, mais ce n'est pas à lui d'organiser des événements et des activités de loisirs, de sports, etc.

Un conseil de quartier n'est pas un bureau de plaintes. Des citoyens peuvent identifier une problématique, mais ce n'est pas au CA de résoudre les problèmes potentiels des citoyens. Ces derniers doivent joindre le 311, qui est un service municipal. Parfois, les fonctions des conseils de quartier peuvent se rapprocher de tout cela, mais ce n'est pas strictement leur fonction.

Un conseil d'administration compte onze (11) postes, soit dix (10) postes électifs et un (1) poste coopté. Les dix (10) postes électifs sont élus de la façon suivante :

- Quatre (4) postes pour les hommes.
- Quatre (4) postes pour les femmes.
- Deux (2) postes neutres; ces postes permettent d'être plus inclusif dans la sélection.

Le poste coopté doit être élu aux deux tiers des voix par le Conseil d'administration dans un délai de 45 jours. Si les postes neutres ne sont pas élus, ces postes deviennent des postes cooptés.

Un administrateur coopté ne peut occuper la présidence du Conseil d'administration. Les résolutions doivent être prises par cinq (5) administrateurs à toutes les séances. Avec le nouveau règlement sur le fonctionnement des Conseils de quartier, les assemblées hybrides sont officielles, mais il faut un minimum de trois administrateurs en présence. Un administrateur doit être désigné comme président si ce dernier est absent. Les administrateurs élus ont un mandat d'un an ou de deux ans.

M. Ernesto Salvador Cobos mentionne quels sont les postes à combler :

- Deux postes pour les hommes
- Trois postes pour les femmes.
- Deux postes neutres.

Appel de candidatures

M. Ernesto Salvador Cobos effectue un appel de candidature pour les postes neutres. L'appel est improductif.

M. Ernesto Salvador Cobos effectue un premier appel de candidature pour les postes dédiés aux femmes.

Les candidatures suivantes ont été reçues et sont valides.

- Chantale Coulombe – Mandat de deux ans.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

- Kimberly Lalonde-Bélanger – Mandat de deux ans.
- Lison Boulanger – Mandat d'un an.

Suite à un deuxième appel de candidature qui s'est déclaré est productif, les personnes ci-dessus sont nommées par acclamation.

M. Ernesto Salvador Cobos procède à un premier appel de candidature pour les postes dédiés aux hommes.

Les candidatures suivantes ont été reçues et celles-ci sont valides.

- Émile Grégoire – Mandat de deux ans.
- Marc Auger – Mandat de deux ans.

Suite à un deuxième appel de candidature qui s'est déclaré est productif, les personnes ci-dessus sont nommées par acclamation.

Les administrateurs ci-dessous ne désire pas se représenter :

- Carine Blenny
- Daniel Di Blasio

La cooptation d'administrateurs pourra s'effectuer à la prochaine assemblée ordinaire du Conseil de quartier en mai. Il y aura deux postes qui pourront être cooptés.

Les postes cooptés sont d'une durée d'un an ou jusqu'à la prochaine assemblée générale. Leur mandat est renouvelable à l'échéance. Un candidat a la possibilité de compléter à nouveau le bulletin de candidature et de se présenter. On procède à l'élection de cinq membre une année, et cinq autres l'année suivante, en alternance.

Selon le nouveau règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier, un candidat qui obtient le plus grand nombre de votes peut décider de la durée de son mandat. Les membres du Conseil d'administration sont soumis au code d'éthique et de déontologie de la Ville de Québec. Ils ne peuvent pas agir en fonction de défavoriser ou contrecarrer un parti politique municipal. Toute personne doit se comporter de manière à ce que les délibérations se déroulent de façon calme, respectueuse et digne.

Présentation des candidates et des candidats

Les candidats élus se présentent afin d'être mieux connus des membres présents dans la salle.

Ouverture du scrutin



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Comme les membres qui ont présenté leur candidature ont été élus par acclamation, aucun scrutin n'a été tenu.

6. PÉRIODE D'INFORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Mme Marie-Pierre Boucher désire féliciter les administrateurs qui ont été élus ainsi que les nouveaux administrateurs et ceux qui quittent le conseil d'administration.

6.1 – Utilisation de la « garnotte ».

Mme Marie-Pierre Bouchard a constaté que plusieurs citoyens ont demandé que fait-on des petites pierres qui sont retirées des terrains lors du nettoyage du printemps. Il ne faut pas les jeter dans le bac vert. Celles-ci peuvent endommager les fours de l'incinérateur et causer des enjeux de collecte qui ne seraient pas régulières. Il ne faut pas non plus jeter les pierres que l'on appelle souvent « garnotte » car elles endommagent les bouches d'égout.

Que peut-on faire ? Mme Boucher précise qu'on peut la mettre dans la rue et l'étendre dans la rue quand il y aura le nettoyage des rues. Si les citoyens consultent la page interactive de la Ville de Québec où il est possible de savoir quand la Ville va nettoyer leur rue. Si le nettoyage a déjà été fait, il n'est pas possible de mettre la « garnotte » dans la rue, il est possible de, soit la conserver pour usage futur ou la porter à l'écocentre.

Lors du nettoyage des rues au printemps, une citoyenne suggère que la Ville fasse des annonces publicitaires à la radio et à la télévision, car il serait intéressant de revenir à chaque année pour informer les citoyens.

Marie-Pierre Boucher mentionne que l'information est disponible dans le bulletin « Ma Ville » qui est distribué à tous les citoyens.

M. Benoît Gosselin mentionne que sur les rues où il y a des bandes cyclables, il y a des feuillets qui ont déjà été déposés dans les boîtes aux lettres, mais pas dans les autres rues.

Un citoyen mentionne qu'auparavant, le sable était utilisé, mais ceci fera l'objet d'un autre débat.

6.2 – Amélioration de la qualité de vie des aînés.

Mme Boucher mentionne que la Ville a confirmé des subventions pour améliorer les conditions de vie des aînés et du vieillissement actif pour un montant d'environ 70,000.00 \$. Sur 20 organismes, sept initiatives ont été soutenues. Les autres propositions seront conservées afin de voir si elles seraient en mesure d'être subventionnées advenant des surplus monétaires.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

À Charlesbourg, l'organisme Deuil Jeunesse qui fera une tournée des RPA pour parler avec les aînés.

6.3 – Aménagement du territoire

Concernant l'aménagement du territoire, le plan d'urbanisme et de mobilité sera revu et des consultations afin d'éviter de regarder lot par lot quand il y a des modifications dans la Ville. Pour l'instant, la Ville est en consultation.

La Ville déploiera des moyens pour aller chercher les gens qui ne peuvent venir aux consultations pour différentes raisons. Il y aura des boîtes à idées virtuelles et physiques et des présentations qui seront faites dans tous les arrondissements de la Ville de Québec. Les conseils de quartier seront outillés pour organiser des consultations citoyennes. Il est possible de rejoindre l'ensemble de la population grâce aux organismes communautaires. La Ville désire produire un plan de mobilité à jour jusqu'en 2050, parce que le plan actuel date de 2005.

6.3 – Bonification du financement des conseils de quartier

Concernant la bonification du financement des conseils de quartier, le montant est de 2,500.00 \$ et ceux-ci pourront obtenir des budgets additionnels dans le cadre de projets d'initiative jusqu'à un montant maximal de 10,000.00 \$, qui seront reliés à leur plan d'actions.

6.4 – Parc à chiens

Concernant les parcs à chiens, la Ville est en prospection pour examiner les terrains qui n'appartiennent pas à la Ville, car il n'y a pas de terrain appartenant à la Ville qui convienne.

Concernant la signalisation pour les animaux, Mme Boucher précise que la Ville revoit sa signalisation, car elle n'est pas claire pour les citoyens. La Ville possède plusieurs pictogrammes et ne donnent pas l'effet prévu.

6.5 – Sécurité routière

Concernant la sécurité routière, il y aura des initiatives en test de la part de la Ville pour améliorer la sécurité routière. Ces tests seraient faits dans les rues de quelques arrondissements avec des outils qui n'ont pas toujours été utilisés, tels les dos d'âne. On veut arriver avec des propositions qui peuvent être étendues plus largement dans la Ville.

6.6 – Intervention de M. Éric Ralph Mercier

Tel que Mme Boucher l'a précisé au début, M. Éric Ralph Mercier désire féliciter les administrateurs du Conseil de quartier d'Orsainville ainsi que les citoyens présents à l'AGA.



CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE

Il est apprécié que les citoyens assistent aux consultations publiques. Cette expertise est très importante et aide dans les prises de décisions du Conseil d'administration. Mme Boucher et lui-même sont les élu(e)s qui représentent les citoyens au niveau politique, qui sont proches des résidents, sans partisanerie politique. Nous souhaitons écouter les résidents. C'est important et primordial. La sécurité nous tient à cœur.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Question : Une citoyenne demande qui vide les poubelles de la Ville quand elles sont pleines.

Réponse : Pour les parcs, Mme Marie-Pierre Boucher mentionne que la Ville a des ententes de service avec des organismes comme BRIO Loisirs Charlesbourg-Nord. Pour le Parc des Verveines, la Ville est responsable de vider les poubelles et si elles sont trop pleines, il faut rejoindre le 311.

Si la situation se répète ou ne se règle pas, il est possible de rejoindre votre élu municipal et celui-ci peut faire les démarches à l'interne pour voir s'il existe un enjeu avec les personnes qui sont mandatées pour le faire ou s'il y a un problème du côté de la Ville.

Question : Une citoyenne demande à Mme Coulombe si elle a réussi à garder la grosse maison blanche sur la rue du Maine.

Réponse : Mme Chantale Coulombe précise qu'il s'agit d'un entrepreneur en construction qui en est propriétaire. Elle désire prendre rendez-vous pour savoir quels sont ses projets, car il s'agit d'une belle maison comparable à la Galerie du Trait-Carré pour un projet culturel dans le quartier.

Commentaire : Concernant le service offert par le 311, un citoyen souligne l'efficacité de ce service, le bon accueil et la courtoisie qu'il a reçue. Et si le service 311 n'a pas l'information demandé, il nous revient avec la réponse.

Réponse : Mme Boucher Il est très important d'avoir une personne qui répond aux citoyens. Elle a eu la chance d'aller voir et entendre sur place comment les équipes travaillent. Les gestionnaires doivent faire l'écoute pour voir comment cela se passe et comment la Ville répond à ses citoyens. Elle est très satisfaite de voir que ce citoyen ait reçu un bon service.

Question : Un citoyen mentionne qu'il y a des jeunes qui se déplacent en planche à roulettes dans le Parc Saint-Pierre. Afin de s'assurer que les jeunes aient un comportement correct, il faut parler avec eux. Est-ce que les jeunes aimeraient faire cela l'hiver ? Si oui, on pourrait penser à quelque chose. Il soumet l'idée au Conseil de quartier, car cela pourrait attirer et aider des jeunes. Quand on parle aux jeunes, ceux-ci sont très polis et corrects.

Réponse : Cette proposition sera soumise éventuellement pour réflexion.



CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE

Question : M. Daniel Di Blasio demande ce qui peut être fait pour le parc à chiens s'il n'y a pas de terrain, soit à la Ville ou au privé ? Y aura-t-il une autre étape par la suite ?

Réponse : Mme Boucher mentionne qu'elle est très surprise de ne pas trouver un terrain privé. La prochaine étape est d'acquiescer, d'avoir une entente ou d'acheter un terrain.

Suite à l'intervention d'une citoyenne qui désire avoir des informations sur la tenue des assemblées du Conseil de quartier, M. Ernesto Salvador Cobos l'invite à lui donner son adresse courriel afin de l'inscrire sur la liste pour recevoir les notifications du Conseil de quartier et les informations sur la tenue des assemblées ordinaires.

8. **DIVERS**

Le Conseil d'administration fera une résolution pour les bons et loyaux services à la prochaine assemblée ordinaire du 22 mai 2024 pour les deux membres qui ont quitté.

9. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Benoît Gosselin lève l'assemblée générale annuelle à 21 h 27.

M. Benoît Gosselin, président

M. Emile Grégoire, secrétaire



**CONSEIL
DE QUARTIER
D'ORSAINVILLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CONSEIL DE QUARTIER D'ORSAINVILLE
LISTE DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES AU PROCÈS-VERBAL**

No de la résolution	Objet	Page
CQO-24-AGA-01	Adoption de l'ordre du jour.	3
CQO-24-AGA-02	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2023.	3
CQO-24-AGA-03	Adoption du rapport annuel pour l'année 2023 et ratification des actes des administrateurs.	7